

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahun-
sic-Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 21 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE235382012

Accorder sept (7) contrats aux firmes suivantes: 9055-0344 Québec inc, Déneigement Proquip inc, Gestion Diamond PPDG inc, Les Excavations Payette ltée, Pavages Chartrand inc et Pépinière Michel Tanguay inc, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Rosemont-La Petite- Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, pour une période de quatre (4) saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une (1) saison hivernale - Dépense totale de 63 764 072,53 \$, taxes incluses (contrat : 53 136 727,11 \$ + variation des quantités 7 970 509,07 \$ + contingences 2 656 836,36 \$) - Appel d'offres public no 23-19937 (9 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE235382012

Accorder sept (7) contrats aux firmes suivantes: 9055-0344 Québec inc, Déneigement Proquip inc, Gestion Diamond PPDG inc, Les Excavations Payette ltée, Pavages Chartrand inc et Pépinière Michel Tanguay inc, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Rosemont–La Petite- Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, pour une période de quatre (4) saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une (1) saison hivernale - Dépense totale de 63 764 072,53 \$, taxes incluses (contrat : 53 136 727,11 \$ + variation des quantités 7 970 509,07 \$ + contingences 2 656 836,36 \$) - Appel d'offres public no 23-19937 (9 soumissionnaires)

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 3, 5 et 10

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux critères suivants :*
 - *Une (1) seule soumission conforme.*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lots 4, 6, 7 et 9

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant au critère suivant :*
 - *Une (1) seule soumission conforme.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables de la Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique du Service de la concertation des

arrondissements ont d'abord rappelé le processus d'attribution de ces contrats et précisé que l'octroi se fait selon le scénario global le plus économique, lequel tient compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumissions déposées par chacun des soumissionnaires.

L'appel d'offres, publié du 19 avril au 30 mai 2023, avait pour objectif d'octroyer des contrats pour 10 secteurs dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Ville-Marie. Il y a eu 24 preneurs de documents, neuf soumissionnaires et 11 garanties de soumission. Les invités ont tenu à préciser que trois soumissions ont été rejetées, car leur prix présentait un écart supérieur à 20 % de la moyenne des soumissions et un écart trop grand avec l'estimation de la Ville. Ces exclusions ont eu pour conséquence que seulement sept contrats sur dix ont été accordés. Les trois secteurs pour lesquels les contrats ont été annulés seront pris en charge par les entrepreneurs des secteurs adjacents ainsi que par la Ville en régie. Les sept contrats ont été octroyés à : Pépinière Michel Tanguay inc., avec un écart de 29,15 %; Les Excavations Payette ltée, avec un écart de 2,12 %; 9055-0344 Québec inc., avec un écart de (-1,35 %); Déneigement Proquip inc., avec un écart de 45,73 %; Gestion Diamond PPDG inc., avec un écart de 6,64 % et Pavages Chartrand inc., avec un écart de 14,26 %. Les deux derniers étant de nouveaux joueurs sur le marché montréalais.

D'après les représentants du Service, l'intérêt du marché est beaucoup plus faible que l'an dernier, ils ont observé une diminution de 18 % du nombre de soumissionnaires, et ce, en plus d'une flambée des coûts, en raison notamment de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la pénurie de main-d'oeuvre. D'ailleurs, depuis les quatre dernières années, le coût des contrats clé en main augmente à une vitesse de plus de 30 % par année. Les responsables ont aussi évoqué les difficultés entourant la préparation des estimations ainsi que les nombreux facteurs de risque qui influencent les prix du marché dans la métropole. Citons par exemple la complexité opérationnelle, en raison de la configuration des rues, des obstacles, des pistes cyclables, du trafic et du remorquage ainsi que les exigences contractuelles à la hausse comme le système de protection latérale sur tous les camions, l'intégration au projet Go Géo, les alarmes de recul, etc. Pour freiner cette augmentation, le Service a mis en place plusieurs moyens. Les invités ont mentionné que des rencontres individuelles ont lieu avec les entrepreneurs en déneigement, que des discussions se tiennent au sein du Comité permanent sur le déneigement, que des modifications sont apportées au bordereau des prix afin de diminuer la variabilité des paiements; et que les soumissions dont le prix est excessivement élevé peuvent être rejetées.

Durant la période de questions qui a suivi la présentation, la Commission a cherché à mieux comprendre pourquoi la soumission de l'entrepreneur Déneigement Proquip inc., dont le prix présente un écart d'environ 46 %, n'a pas été rejetée. Comment se fait-il que pour le même arrondissement, l'une des soumissions ait un écart de (-1,35 %) et l'autre de 45,73%, alors que c'est le même environnement? Ne lançons-nous pas un message contradictoire en acceptant ce contrat? Les responsables ont expliqué que la Ville doit s'assurer d'offrir le service à la population. Pour ce faire, il faut analyser et gérer les risques. Il ne faut pas oublier que pour tous les contrats qui ne sont pas octroyés et qui sont envoyés en régie, la Ville doit se procurer de la nouvelle machinerie, embaucher des cols bleus et les former. D'autre part, l'attribution des contrats doit être vue comme un tout. Plusieurs scénarios ont été étudiés et celui-ci, dont l'écart moyen est de 18,59 %, demeure le plus économique pour la Ville.

D'autres échanges ont également porté sur la stratégie envisagée par le service pour réduire les coûts et stimuler la concurrence. Au terme de celles-ci, le président a remercié les ressources de la Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

Conclusion

Les commissaires ont ensuite délibéré longuement. À l'issue de ces discussions, la Commission permanente sur l'examen adresse la conclusion suivante au conseil :

CONSIDÉRANT que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lots 3, 5 et 10

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux critères suivants :*
 - *Une (1) seule soumission conforme.*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lots 4, 6, 7 et 9

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant au critère suivant :*
 - *Une (1) seule soumission conforme;*

CONSIDÉRANT les renseignements soumis aux commissaires;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

CONSIDÉRANT l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE235382012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats atteste de la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier. Elle juge également opportun de formuler les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT que la Commission estime qu'il est difficilement acceptable d'octroyer un contrat qui présente un écart de 45,73 % avec l'estimation, alors qu'un autre contrat, pour le même secteur, présente un écart de (-1,35%) ;

CONSIDÉRANT que le déneigement est un service essentiel que doit assurer la Ville;

CONSIDÉRANT que le Service a peu de flexibilité en termes de temps pour retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Ville-Marie doit déjà composer avec le déneigement de plusieurs kilomètres supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la Commission reconnaît l'expertise du Service de la concertation des arrondissements pour prendre les décisions adéquates en matière de déneigement;

CONSIDÉRANT que le Service de la concertation des arrondissements estime qu'il s'agit globalement de la stratégie la plus avantageuse pour la Ville dans les circonstances.

La commission recommande :

R1 - De poursuivre le processus d'octroi des contrats pour les services de déneigement clé en main, inclus au dossier 1235382012.

CONSIDÉRANT que la Commission est très préoccupée de constater l'augmentation sans cesse croissante du coût des contrats de déneigement;

La commission recommande :

R2 - Que des mesures soient mises en place pour réduire les coûts et stimuler la concurrence dans l'industrie du déneigement.

CONSIDÉRANT que la stratégie employée peut différer d'un arrondissement à l'autre, selon les réalités locales;

CONSIDÉRANT que dans certains cas, l'exécution des opérations faites en régie interne peut s'avérer être une solution intéressante;

CONSIDÉRANT que le Service de la concertation des arrondissements a affirmé réfléchir à différentes stratégies susceptibles de réduire les coûts du déneigement.

La commission recommande :

R3 - Que les scénarios soient présentés en amont aux arrondissements, que les stratégies soient élaborées en collaboration avec les arrondissements et que les stratégies finales soient validées par les arrondissements.